



Mairie de Leudeville

Leudeville, le 7 JUIN 2011

COMPTE RENDU DES DELIBERES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2011

Etaient présents : M DUPRE, M LESIEUR, M CALVET, M BLEUZEN, M DAMIENS, M DJOUDI, M DOUMAYROU, Mme LABBE, Mme PLANA, M RICHARD.

Pouvoirs : M ORTIN SERRANO à M CALVET, Mme SCHARRE à M RICHARD, Mme BRUGNON à Mme LABBE, Mme PALMIERI à M LESIEUR.

Secrétaire de séance : M. LESIEUR

Monsieur Le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre en compte deux points en supplément :
Demande de subvention exceptionnelle pour l'association « Mon théâtre pour ton cartable »

Décision modificative du budget primitif.

A l'unanimité l'ordre du jour est adopté.

- 1. Approbation du compte rendu du conseil d'avril : adoption à l'unanimité, pas de remarque.**
- 2. Délibération : création d'un périmètre d'étude sur le secteur du projet de la Croix Boissée.**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote **unanime**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L111-10 et R 111-47

Vu l'annulation du Plan Local d'Urbanisme en date du 12 juillet 2010 par le Tribunal Administratif de Versailles et notamment les orientations d'aménagement

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 27 janvier 1998

Considérant que la commune souhaite revoir l'aménagement du secteur suite à l'annulation du PLU, de la dénonciation de la convention entre la commune et les aménageurs pressentis.

Considérant que l'aménagement dans ce secteur doit être mené dans le cadre des équilibres financiers de l'opération compte tenu des charges financières incombant à la commune

- Création d'une offre diversifiée de logements répondant au souci de mixité sociale, venant en complément d'un EPHAD de 88 lits, cadastré parcelle 1029
- Préserver et améliorer le cadre de vie
- Améliorer et sécuriser les espaces publics de voirie

Rappelle que la commune pourra opposer en application des articles L 111-10 et L111-8 du Code de l'urbanisme, un sursis à statuer à des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuses cette opération d'aménagement et les projets de travaux publics projetés

Décide d'instituer un périmètre d'étude sur le secteur de la Croix Boissée suivant le plan annexé à la présente délibération

Précise que la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage prévues au Code de l'Urbanisme à savoir une mention à caractère apparent dans deux journaux diffusés dans le département conformément à l'article R 111-26-1 du Code de l'Urbanisme

Précise que la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations et transmise à Monsieur le Préfet de L'Essonne.

Le Maire, Michel DUPRE

Le plan annexé à la délibération est consultable en Mairie.

3. Demande de subvention auprès de la CAF pour l'achat de matériels au centre d'accueil de loisirs.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération pour la signature d'une convention d'aide avec la CAF pour l'achat de matériels au centre d'accueil de loisirs.

Il est demandé sur ce budget de revoir les prix de certains matériels qui semblent excessifs.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Michel DUPRE, Maire.

Considérant que dans le cadre de ses attributions la CAF de l'Essonne peut apporter une aide financière aux communes pour l'achat de matériels pour les accueils de loisirs.

Considérant que les achats portés sur le budget primitif 2011 rentrent dans ce cadre.

Après en avoir délibéré par 12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

Le Conseil Municipal autorise le Maire a déposé une demande d'aide auprès de la CAF, l'autorise à signer toutes pièces en ce sens.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

4. Objet : Décision modificative du budget primitif de la commune

Considérant qu'il convient pour le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Mon Théâtre pour un cartable » de faire un virement de crédit sur le budget primitif de la commune.

- -300 € au 678 charges exceptionnelles
- + 300 € au 65738 subventions aux associations

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité**
Autorise le virement de crédit

Pour copie conforme au registre des délibérations

4. Objet : Subvention à l'association pour « Mon théâtre pour un cartable »

Dans le cadre de leurs activités, les associations bénéficient d'une subvention pour aider à leur fonctionnement.

Monsieur CALVET, Maire adjoint responsable du secteur culturel et associatif, propose le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Mon Théâtre pour un cartable », afin que celle-ci puisse terminer la saison théâtrale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité**
Autorise le versement de cette subvention exceptionnelle.

Pour copie conforme au registre des délibérations.